DEPARTEMENT de la Moselle

ARRONDISSEMENT de Sarrebourg

PROCES-VERBAL

Du COMITE SYNDICAL

PETR Pays de Sarrebourg

Nombre de membres dont le Comité Syndical doit être composé : 34

Nombre de Délégués en exercice: 34

Nombre de Délégués assistant à la séance :

Séance du Comité Syndical

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 06 juillet 2022, à 18 heure(s), les Membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Sarrebourg désignés par leurs Conseillers Communautaires respectifs, se sont réunis en la salle communale de Garrebourg, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Camille ZIEGER, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2122-8 et L 2122.7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Délégués Titulaires :

MEMBRES TITULAIRES				
Nom	Présent	Excusé	Absent	Suppléance / Procuration
Antoine ALLARD	Х			
Didier CABAILLOT	X			
Jean-Luc CHAIGNEAU		Χ,	,	Procuration à Roland KLEIN
Fabien DI FILIPPO		×		Représenté par Philippe SORNETTE, suppléant
Stéphane ERMANN				Procuration à Jean-Luc HUBER
Gérard FIXARIS		X		
Gilbert FIXARIS	Х			
Gérard FLEURENCE		X		
Christian FRIES	Х			
Janique GUBELMANN	X			
Ernest HAMM		X		Procuration à Bernard KALCH
Jacky HICK		Х		Procuration à Camille ZIEGER
Denis HILBOLD	X			
Jean-Luc HUBER	х	•		
Régis IDOUX	X	•		
Jean-Pierre JULLY	X			
Bernard KALCH	X			
Franck KLEIN	Х			
Roland KLEIN	х			
Gérard LEYENDECKER	Х)
Jean-Louis MADELAINE	Х			
Nadine MEUNIER-ENGELMANN		X		Procuration à Christian FRIES
Philippe MOUTON		X		
Martine PELTRE	х			
Mathieu POIROT		X		
Jean-Luc RONDOT	Х			
Jean-Jacques SCHEFFLER	X			
Michel SCHIBY	Х			
Sylvie SCHITTLY		Х		
Marielle SPENLE		X		Procuration à Christian UNTEREINER
Jean-Marc TRIACCA		Х		Représenté par Denis SCHNEIDER, suppléant
Christian UNTEREINER	Х			
Eric WEBER		Х		
Camille ZIEGER	х			

Une liste d'émargement est soumise aux membres présents.

Assistaient également à la séance :

- Membres du Conseil municipal de Garrebourg
- Catherine GOSSE Directrice du PETR
- Marie-Christine KARAS Responsable Pôle Aménagement
- M. Emmanuel FURTEAU Chef de projet Réserve de Biosphère
- Mme Elisa MULLER Stagiaire Communication Réserve de Biosphère

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES

1. Nomination d'un secrétaire de séance (Délibération n°20220706_DEL_044)

Conformément à la règlementation en vigueur, les délégués syndicaux nomment Catherine Gosse en tant que secrétaire de séance.

Après présentation, Après en avoir délibéré, Adopté à l'unanimité.

Résultats du vote :

VOTANTS: 28 POUR: 28 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

2. Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 8 juin 2022 (Délibération n°20220706_DEL_044)

Conformément au règlement intérieur en vigueur et constatant qu'aucune modification rédactionnelle n'a été signalée, le Président soumet pour approbation, le Procès-Verbal du Comité syndical réuni le 08 juin 2022 et transmis par mail aux délégués syndicaux le 21 juin 2022.

Après présentation, Après en avoir délibéré, Adopté à l'unanimité.

Résultats du vote :

VOTANTS: 28 POUR: 28 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

3. Restitution des assises « Rencontres des Scot » 16 et 17 juin 2022 à Besançon

L'événement annuel des Rencontres Nationales des SCoT a eu lieu cette année à Besançon, les 15, 16 et 17 juin 2022 autour du thème « Vers de nouveaux modèles d'aménagement des territoires à l'ère du ZAN ».

Représentant le SCoT de l'arrondissement de Sarrebourg porté par le PETR du Pays de Sarrebourg, adhérant à la Fédération Nationale des SCoT, le Président, Monsieur Jean-Luc HUBER, Monsieur Franck KLEIN, Monsieur Christian FRIES et Madame Marie-Christine KARAS y ont participé.

Ils présentent tout à tour une synthèse issue des débats et travaux qui se sont déroulés lors de ces rencontres, en ayant identifié quatre thèmes principaux présentés sous forme de diaporama annexé au présent compte rendu.

Une note de synthèse, support des interventions, est également annexée au présent compte-rendu.

Ces thèmes principaux sont les suivants :

- 1. Consommation d'espace : de l'artificialisation des sols vers la (le) zéro artificialisation nette, dans un contexte de grande hétérogénéité des situations, où les besoins, notamment en logements, augmentent.
- 2. Une approche qualitative des aménagements pour sortir de la logique surfacique en nombre d'hectares et entrer dans une redéfinition du projet politique pour concilier développement et sobriété
- 3. Une indispensable acculturation des phénomènes et le besoin de concertation qui prennent du temps mais qui sont nécessaires : des élus formés pour nouer le dialogue avec les autres acteurs de l'aménagement et avec la population dans un processus d'échanges et de concertation.
- 4. Vers de nouvelles modalités de partenariats, de contractualisation, d'échelle et de fiscalité : Demain quel pacte social?

Afin d'introduire ces présentations, Monsieur Camille ZIEGER a pris soin de transmettre les propos de Monsieur Michel HEINRICH, Président de la Fédération Nationale des SCoT, en évoquant l'adaptation que les territoires auront à faire face à l'urgence climatique et environnementale et que pour y parvenir, il faudra preuve d'inventivité en matière de modèles d'aménagements des territoires, afin de choisir pour ne pas subir.

Il s'est également attaché à présenter les éléments du premier grand thème général, posant le constat en matière de consommation d'espace et d'artificialisation des sols. La loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi Climat et Résilience vient bousculer les modèles en termes d'aménagement et d'urbanisme, imposant aux collectivités une trajectoire visant zéro artificialisation nette d'ici 2050, avec 50% de réduction de consommation foncière entre 2022 et 2031. Même si des efforts sont déjà bien engagés, notamment au travers des SCoT. Le constat nous met devant le dilemme qui est de réduire de moitié la consommation foncière alors que les besoins en logement augmentant. Il pose également la question : comment répondre aux règles uniformes imposées par l'Etat lorsque les situations entre les territoires sont si hétérogènes.

Monsieur Christian FRIES et Marie-Christine KARAS ont fait état des éléments présents dans le deuxième thème principal, montrant que devant le constat évoqué précédemment, des solutions existent.

Il apparaît important de préciser la nécessité de sortir de l'approche quantitative habituellement abordée lorsque l'on parle du ZAN, pour permettre qu'une approche également qualitative puisse accompagner les démarches de réflexion en matière de planification et d'aménagement du territoire. Le but est de concilier la réduction de la consommation foncière et l'intégration des enjeux climatiques et environnementaux, tout en se penchant en même temps sur le développement des énergies renouvelables, visant le Zéro Carbone, qui s'additionne au ZAN.

Des exemples de projets de SCoT ou de planification urbaine à l'échelle communale ou intercommunale ont été évoqués, s'appuyant sur des approches écosystémiques, prenant en compte la multifonctionnalité des sols et des végétaux, ou des approches intégrées, prenant en compte tous les facteurs et les besoins identifiés sur leur territoire.

La notion de ville durable en lien avec la notion de limite planétaire véhicule l'idée d'aboutir à l'acceptation d'une « frugalité heureuse » en termes d'aménagement du territoire.

Monsieur Franck KLEIN a mis en avant, en ce qui concerne le troisième thème principal, la nécessité d'avoir une démarche collective, seule condition pour y arriver.

Les élus du bloc local (communes et communautés de communes) étant les seuls à avoir la compétence en matière de planification urbaine et d'aménagement du territoire, et donc, en en portant la responsabilité, sont le socle du dialogue à construire avec les autres acteurs de l'aménagement (urbanistes, aménageurs, lotisseurs, bailleurs sociaux, etc.). Il s'agit également de donner un rôle essentiel à la concertation avec les habitants, car on n'écrit pas l'avenir d'un territoire dans gens.

Pour construire ce dialogue, les élus locaux, qui sont au cœur de l'action, doivent être accompagnés par une ingénierie leur permettant de prendre connaissance de la règlementation, avant de nouer le dialogue avec les autres acteurs.

Cette démarche collective, inspirée par de nouveaux paradigmes qui placent l'écologie (au sens scientifique de « service réciproque) au cœur de cette nouvelle vision de l'aménagement, doit amener toutes les collectivités à travailler ensemble, les échelles de réflexions et de construction de projets devant dépasser celle de leur champ de compétences et d'intervention.

Monsieur Jean-Luc HUBER s'appuie également sur ce dépassement d'échelle pour évoquer l'importance d'établir des partenariats entre collectivités territoriales, opérateurs et propriétaires du foncier, conduisant à des contractualisations locales, parfois innovantes pour arriver à des opérations intelligentes et vertueuses en matière d'aménagement.

Ces nouvelles formes de conduite de projets, bâties selon les particularités de chaque situation territoriale, seront d'autant plus nécessaires qu'il faudra répondre aux conséquences sociales que le ZAN pourrait avoir, notamment en raison de la raréfaction du foncier et la requalification de zones constructibles en secteurs agricoles ou naturels.

Afin de répondre aux besoins en logements de tous les habitants, et notamment ceux formant les ménages à faible revenu, le ZAN appelle à revenir sur des opérations publiques, afin que les collectivités puissent avoir la maîtrise foncière et être une réponse face aux spéculations, sans pour autant opposer public et privé.

Par ailleurs, les modèles de subventionnement des opérations ne favorisant pas la rénovation urbaine par rapport aux nouvelles constructions, les nouveaux modèles d'aménagement appellent à une redéfinition du modèle fiscal avec la nécessité de faire évoluer les impôts existants. Des pistes ont en tout cas fait l'objet d'un rapport du Sénat porté par le Sénateur Jean-Baptiste BLANC.

En guise de conclusion, le Président Camille ZIEGER, précise que toutes ces réflexions apportent au PETR matière à travailler et il évoque toutes les perspectives qui sont désormais ouvertes dans le cadre du SCoT en lien avec les autres démarches portées par le PETR.

Cette présentation a soulevé des échanges intéressants où les élus ont pu s'exprimer sur le poids que ces nouvelles orientations auront sur les communes rurales, les efforts qu'elles devront supporter en matière de réduction de la consommation foncière, la fracture et le sentiment d'injustice face aux métropoles et agglomérations urbaines, la place de la ruralité par rapport aux grands territoires urbains, notamment en matière d'énergies, l'acceptation d'un habitat « plus vertical » ou en tout cas plus dense, l'attractivité des campagnes remise en cause par l'obligation de construire sur moins de surface.

4. Mise en place de l'observatoire du Scot

Rapport du Président

Comme présenté lors du Conseil Syndical du 08 juin 2022 à Walscheid, le Président présente aux délégués syndicaux les modalités de partenariat avec l'AGURAM pour la mise en œuvre de l'observatoire du Scot, outil obligatoire pour tout structure gérant un Scot. Ainsi, il est présenté ci-dessous les éléments afférents à l'adhésion à l'AGURAM (4.1) et le partenariat à établir avec cette association pour la mise en œuvre des bases de l'observatoire (4.2).

4.1. Adhésion à l'association AGURAM (Délibération nº 20220706_DEL046)

Rapport du Président

L'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM), association loi 1908, a pour vocation :

- De suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale,
- De participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux,
- De préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques,
- De contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine,
- D'accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines,
- De contribuer à la mise en place des observatoires de l'habitat et du foncier,
- D'apporter ponctuellement une ingénierie, dans le cadre d'un contrat de projet partenarial d'aménagement ou d'une convention d'opération de revitalisation de territoire, dans les territoires qui sont situés à proximité de son périmètre d'action.

Les collectivités locales, l'État et les acteurs de l'aménagement et du développement local y sont réunis, afin que soient menées des réflexions, études et observations d'intérêt collectif.

Au regard des enjeux et des territoires couverts, une adhésion à l'AGURAM pourra notamment permettre au PETR du Pays de Sarrebourg de :

- Accéder au portail de données Datagence, aux évènements et publications,
- Participer aux travaux et réflexions menés par l'agence dans le cadre de son programme partenarial d'activités et notamment autour des missions d'observation territoriale,
- Conforter les échanges partenariaux entre structures.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du conseil syndical :

VU le Code de l'Urbanisme, et particulièrement son article L132-6,

.VU les statuts de l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (annexe n° 1),

Considérant l'intérêt de l'AGURAM, outil mutualisé d'ingénierie territoriale et urbaine, dans laquelle les collectivités locales, l'Etat et les acteurs de l'aménagement et du développement local sont réunis, afin que soient menées des réflexions, études et observations, en toute autonomie, dans l'intérêt collectif et de celui de chacun de ses membres, il est proposé au conseil syndical de :

- D'approuver l'adhésion du syndicat du Pôle territorial du Pays de Sarrebourg à l'AGURAM (Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle),
- De désigner deux représentants au sein des instances de l'AGURAM
- De procéder au paiement de la cotisation annuelle (100 € en 2022).
- D'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette adhésion.

Résultats du vote :

VOTANTS: 28	POUR: 28	CONTRE: 0	ABSTENTION: 0

4.2 Convention de partenariat entre le PETR du Pays de Sarrebourg et l'AGURAM (Agence d'urbanisme d'agglomérations de Moselle) pour l'année 2022 (Délibération n° 20220706_DEL047)

Rapport du Président

L'AGURAM (Agence d'urbanisme d'agglomérations de Moselle) est un outil partenarial d'ingénierie territoriale. Elle a notamment pour missions de :

- Suivre les évolutions urbaines de développer l'observation territoriale,
- Participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux;
- Préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques;
- Contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ;
- Accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines;
- Contribuer à la mise en place des observatoires de l'habitat et du foncier prévus au III de l'article L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation ;
- Apporter ponctuellement une ingénierie, dans le cadre d'un contrat de projet partenarial d'aménagement ou d'une convention d'opération de revitalisation de territoire, dans les territoires qui sont situés à proximité de son périmètre d'action.

En tant que membre de l'AGURAM, le PETR du Pays de Sarrebourg s'intéresse à l'ensemble du programme partenarial d'activité de l'agence, et plus particulièrement au traitement statistique et à l'analyse de données relatives à la consommation foncière et au logement à l'échelle du SCoT de l'arrondissement de Sarrebourg.

Il est proposé aux délégués du Conseil syndical la délibération suivante :

Vu le projet de programme partenarial 2022 avec l'AGURAM dont le projet de convention est joint en annexe n°2 de la note de synthèse,

Considérant l'intérêt du PETR du Pays de Sarrebourg de disposer de cette expertise, le conseil syndical est amené à délibérer sur les éléments ci-dessous :

- Prendre acte du projet de programme partenarial de travail de l'AGURAM pour l'année 2022,
- Approuver la convention d'application 2022.
- Autoriser Monsieur le Président à signer la convention, ses avenants éventuels ainsi que tout document contractuel y afférent.
- Autoriser le versement d'une contribution d'un montant de 6 900 euros, selon les modalités et le calendrier prévus dans la convention précitée.
- Imputer la dépense correspondante sur le budget de l'exercice en cours.

Résultats du vote :

VOTANTS: 28	POUR : 28	CONTRE: 0	ABSTENTION: 0

5. Convention pour le versement d'une subvention à l'ATE de la Sarre (Délibération n° 20220706_DEL048)

Rapport du Président

La Réserve de Biosphère de Moselle Sud (RBMS) a été reconnue par l'Unesco le 15 septembre 2021. Parmi les 77 actions de la RBMS, l'éducation à l'environnement occupe une place importante et en continue. Au même moment de la reconnaissance, la RBMS a candidaté avec le Collège des deux Sarre de Lorquin au dispositif de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) appelé Aire Terrestre Éducative (ATE) et solliciter une subvention de 3 800 €.

Le principe d'une ATE permet aux élèves de prendre des décisions concernant la gestion d'une aire dédiée pour en améliorer la qualité environnementale, ce faisant les sensibilisant. Une ATE est donc une surface où se déroule un projet pédagogique lié à l'environnement tout en y associant les matières enseignées du programme scolaire (Math, Français, Histoire, Géographie, la Science et Vie de la Terre, etc...). Le lieu se situe sur les parcelles de la CCSMS à l'ancien office de tourisme de Vasperviller pour une surface totale de 5 ha.

En octobre 2021, l'OFB a attribué une subvention à hauteur de 80% des 3 800€ demandés soit 3 040 €. Le reliquat est ainsi de 760 € à la charge du PETR Pays de Sarrebourg. La RBMS coanime ainsi, avec une équipe de professeurs du Collège des deux Sarre et de l'école élémentaire d'Hermelange l'ATE de la Sarre mobilisant une demi-douzaine de personnes pour l'animation et l'encadrement des sorties.

4 sorties de terrain qui ont été réalisées avec à chaque fois, les 90 élèves (3 classes de 6èmes et 1 de CM1/CM2). Pour chaque sortie, 4 ateliers ont été traités sur des thématiques différentes (forêt, oiseaux, insectes, amphibiens, etc.) et un atelier de ramassage de déchets effectué en juin. A chaque fois, un conseil de la Terre préparait le terrain et inciter les élèves à se poser des questions sur les thématiques. Une sortie cinéma (film « Le chêne ») a été organisé en lien avec une thématique.

Par ailleurs, le 20 juin avec l'équipe du Pôle Déchets, 700 kg de déchets ont pu être collectés sur ces parcelles.

Enfin, les partenaires qui ont permis de réaliser toutes ces actions sont nombreux : Ligue de Protection des Oiseaux, Office National des Forêts, Institut Européen d'Écologie, Département de Moselle, CCSMS, Pôle Aménagement et Pôle déchets du PETR, Leclerc Sarrebourg.

L'ATE de la Sarre a été labelisée par l'OFB le 21 juin, reconnaissant l'excellent travail qui a permis de sensibiliser toute l'année scolaire des élèves et ceci pour chaque action. Un nouveau programme pour l'année 2022/2023 est déjà inscrit dans le projet scolaire de l'année prochaine dont une demande de subvention auprès de l'OFB a été déposée en avril 2022. Le budget alloué à ce nouveau programme a été estimé à 1600 € financé à 80% soit 1.280 €.

Il est important de souligner que cette ATE a déjà séduit d'autres établissements scolaires locaux qui envisagent de mener une opération similaire.

Au regard de ces éléments, des actions menées sur l'ATE de la Sarre durant l'année scolaire 2021-2022, proposition est faite aux délégués syndicaux de délibérer sur l'octroi d'une subvention de 760 € au collège des Deux Sarres selon les termes de la convention jointe à la note de synthèse (annexe n° 3)

Résultats du vote :

١	VOTANTS: 28	POUR: 28	CONTRE:	0	ABSTENTION: 0	1

FINANCES

6. Décision Modificative sur bâtiment base de vie (Délibération nº 20220706 DEL049)

Rapport du Président :

La construction d'un bâtiment Base de Vie des collecteurs de déchets n'échappent malheureusement pas à la conjoncture actuelle (pénuries de matériaux, hausse des cours du marché etc...). En effet, les travaux ont débuté en 2021 pour être terminés au 31 octobre 2022. Au regard des fluctuations des prix des matériaux, il est nécessaire de prévoir un surcout de 110 000 €, au titre de :

- La revalorisation des matériaux, pour un montant de 58 000 €
- L'actualisation des prix des différents lots basée sur des indices de révision qui s'avèrent être supérieures à celles initialement prévues, pour un montant de 52 000 €.

Le BP 2022 ayant été voté en suréquilibre pour la section d'investissement, ces dépenses supplémentaires sont absorbées par ce suréquilibre. Il est, de ce fait, proposer aux délégués syndicaux de délibérer selon les éléments ci-dessous :

La décision se présente donc sans contrepartie, selon le tableau ci-dessous

<u>Dépenses Fonctionnement</u>				
Chap.	Article	Intitulé	Montant	
23	2313	Immobilisations corporelles en-cours - constructions	110 000.00 €	
		TOTAL	110 000.00 €	

Résultats du vote :

VOTANTS: 28	POUR: 28	CONTRE: 0	ABSTENTION: 0

7. Projet Alimentaire Territorial – Plan de financement étude sur les dynamiques de consommation (Délibération n° 20220706_DEL050)

Rapport du Président :

Le Président rappelle au Conseil syndical sa demande de soutien au dispositif FEADER/LEADER concernant une « étude sur les dynamiques de consommation » dans le cadre Projet Alimentaire inter Territorial porté par le PETR du Pays de Sarrebourg. Pour rappel, cette étude consiste à faire une analyse de la vente de produits locaux sur le territoire dans l'optique de la dynamiser avec :

- Un recensement et une analyse des points de ventes alimentaires de proximité,
- L'identification des points de vente souhaitant être accompagnés pour proposer des produits locaux ou pour augmenter leur panel de produits proposés.
- L'identification des « déserts alimentaires » (zones géographiques où il n'est y a pas de points de vente alimentaires), en vue d'étudier de nouvelles implantations.

L'objectif est de dresser un état des lieux des commerces alimentaires du territoire, d'identifier les manques du territoire, les projets en lien avec les filières agricoles locales, d'apporter une aide à la décision pour l'accompagnement de futurs projets et d'identifier les leviers d'action publics et privés pour favoriser l'accès des habitants à l'alimentation. L'étude doit aboutir à des recommandations pour le territoire et à la constitution d'un groupe d'acteurs économiques souhaitant dynamiser l'offre de produits locaux.

Les chambres consulaires (CCI et CMA) proposent d'accompagner le territoire dans ce diagnostic approfondi des commerces alimentaires (offre la mieux disante).

Le Président proposera aux délégués syndicaux la délibération suivante :

Vu la délibération DEL O65 du 24/11/2021 de signature des PTRTE de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg, de la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud et de la Communauté de Communes du Saulnois au titre du volet inter Territorial,

Vu la délibération DEL 016 du 30/03/2022 relative à l'adoption du budget prévisionnel principal de 2022,

Considérant que la non récupération de TVA sur les dépenses de fonctionnement du PETR,

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

POSTES DE DEPENSES 2022	MONTANT EN € TTC		
Etude sur les dynamiques de consommation		11 472,35 €	
	Total	11 472,35 €	
FINANCEMENT	MONTANT EN € TTC		
Soutiens LEADER		10 325,12 €	
A la charge du PETR du Pays de Sarrebourg		1 147,23 €	
	Total	11 472,35 €	

Le Conseil Syndical est invité à :

- · Autoriser le Président à solliciter la subvention au taux maximum,
- Autoriser le Président à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement,
- Autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ce projet et aux différentes demandes de subvention

Résultats du vote :

VOTANTS: 28	POUR: 28	CONTRE: 0	ABSTENTION: 0	
			1	

DIVERS

8.1. Décisions en application de la délégation du Conseil syndical au Président

- Décision 22-06 Finances : virement de crédit par le débit du chapitre 022- dépenses imprévues vers le chapitre 65 Autres charges de gestion courantes et plus précisément les articles l'article 6532-Frais de mission des élus (frais d'inscription et d'hébergement de 4 élus (Camille ZIEGER Jean-Luc HUBER Christian FRIES et Franck KLEIN) aux 16èmes RENCONTRES NATIONALES DES SCOT et 6536- Frais de représentation des élus de 2 000 € au total, 1000 € à chacun des deux articles.
- **Décision 22-07** RBMS : site internet et logo attribués à la « Couleur du Zèbre » société située au 3 place des Orphelins 67000- Strasbourg pour 11.300 € HT €

8.2 Autres divers

8.2.1. Rapport de stage d'Elisa MULLER: outils de communication de la RBMS

Rapport du Président

En partenariat avec l'IUT Nancy Charlemagne « Information et communication », les étudiants de deuxième année (60 étudiants répartis en 11 groupes) avaient pour thème de proposer une communication stratégique et une communication opérationnelle sur la RBMS. Chaque groupe d'étudiants devait choisir entre la communication stratégique ou l'opérationnelle. Concernant la communication stratégique, un choix devait se porter sur un axe « Grand public » ou un axe sportif. Concernant la communication opérationnelle, les étudiants avaient le choix entre des Storytelling, une brochure pour les élus ou une charte graphique. Parmi ces étudiants, Elisa MULLER domiciliée à Réchicourt le Château a réalisé son stage de fin d'année IUT au sein du PETR. D'une durée de 6 semaines (4 avril au 11 juin 2022), le sujet de son stage portait sur la communication de la RBMS au regard des travaux des étudiants de l'IUT, de l'analyse des offres publiques du site internet et du Logo.

Elisa MULER présente aux délégués syndicaux, à l'appui d'une projection, le résultat de ces travaux et dresse les prochaines étapes pour la mise en œuvre des outils de la communication de la RBMS.

8.2.2. Informations sur les différents dossiers :

Projet Alimentaire Territorial Réserve de Biosphère de Moselle Sud Programme Avenir Montagne GAL Moselle Sud

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, le Président remercie l'équipe municipale de Garrebourg et lève la séance à 20h25.

Le secrétaire de séance

Catherine GOSSE

Le Président

Camille ZIEGER